REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE VAL-DE-SÂANE

Objet de l'enquête : Implantation et exploitation d'un parc éolien constitué de 8 éoliennes et de 3 postes de livraison sur les communes de Belleville-en-Caux, Calleville-les-deux-Eglises, Saint-Vaast-du-Val et Val-de-Sâane (76890).

Projet porté par la société du Parc éolien de la Plaine du Tors (SPEPT).

Arrêté préfectoral du 23 / 09 / 20 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement :

Durée de l'enquête : du 19/10/20 au 20/11/20 inclus

Siège de l'enquête : Belleville en Caux

Commissaire enquêteur ou ~~commission d'enquête~~ :

Titulaire (s) : M. / Mme JP Bouchmel
M. / Mme
M. / Mme
M. / Mme
M. / Mme
M. / Mme
M. / Mme

Réception du public par le commissaire enquêteur : Belleville en Caux (BC), Saint Vaast du Val, (SVV) et Val de Saâne (VS)

le 19.10.2020 de 14 h — à 18 h — en mairie de SVV
le 24.10.2020 de 9 h — à 12 h — en mairie de VS
le 27.10.2020 de 9 h — à 12 h — en mairie de BC
le 30.10.2020 de 14 h — à 18 h — en mairie de BC
le 04.11.2020 de 9 h — à 12 h — en mairie de VS
le 10.11.2020 de 14 h — à 18 h — en mairie de BC
le 12.11.2020 de 14 h — à 18 h — en mairie de SVV
le 20.11.2020 de 14 h — à 18 h — en mairie de BC
le ____ de ___ h ___ à ___ h ___ en mairie de ____
le ____ de ___ h ___ à ___ h ___ en mairie de ____
le ____ de ___ h ___ à ___ h ___ en mairie de ____
le ____ de ___ h ___ à ___ h ___ en mairie de ____

Une réunion publique ☐ a été ☐ n'a pas été organisée par le commissaire enquêteur

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous au commissaire enquêteur)

Mr COURTEL, actuellement propriétaire d'une habitation individuelle à Belleville en Caux au pied du château d'eau. Je manifeste mon avis défavorable sur les éoliennes E6, E7, E8. Les ombres portées avec le soleil impacteront directement ma maison, Etant au pied du château d'eau, je serais directement impactés avec l'effet visuelle de ces 3 éoliennes, devant les baies vitrées de ma maison. Le château d'eau, étant le point culminant de Belleville en Caux, il se trouve en plein vent, je serais donc par conséquence forcément impacté par le bruit des pales des éoliennes. J'ai pu calculer une dépréciation du prix de vente de
VS1 ma maison avec un projet éolien à 500m de ma maison. De plus au jour d'aujourd'hui aucune étude sur du long therme à été faite sur l'impact sur la santé. Quand sera-t-il dans 25 ans ? Vos éoliennes sont beaucoup trop proches de ma maison, je vous demande par cet écrit de bien vouloir supprimer au minimum les éoliennes E6, E7, E8.

Par Avance Mrci, Cordialement COURTEL SYLVAIN

Mme Danielle Mouchard demeurant route de Renieuville à Val de Soâne. Le projet éolien sera visible de mon jardin. Déjà je dois supporter celles de St Pierre de Bénouville. Je crains que le projet pollue complètement
VS2 le paysage. De plus ce projet aura une incidence sur la valeur de mon patrimoine. Je crains également en cas de réalisation du projet de devoir subir les ombres portées du passage des pales. DMouchard

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous au commissaire enquêteur)

Mr Bertrand CANTUEL, 91 Chemin des Aillots
76890 BEAUVAL en CAUX. Le Souci est qu'une fois
en exploitation il n'y a plus de relai pour faire
part des disfonctionnement. Or quand elles se mettent
à grincer cela devient pénible, cela dépasse les
émergences et on ne sait plus à qui s'adresser
à part le préfet. Il faut garder un relai perenne.
et qui agisse rapidement. ELLES GRINCENT...

VS 3

Le 4 Novembre 2020
Mr et Mme SOREL Manuel, 1, Route de Val de Saône
76890 Belleville en Caux.
Nous sommes contre l'implantation des éoliennes de
la Plaine du Tort pour les raisons suivantes.
proximité visuelle, sonore, et les problèmes liés
à la santé sachant que ces éoliennes sont à
la proximité des Ecoles Maternelles.
Ci-joint le prospectus lié aux problèmes des
Eoliennes entre Belleville-en-Caux et Calleville-les 2
Eglises.

VS 4

NON
AUX ÉOLIENNES !

VS4

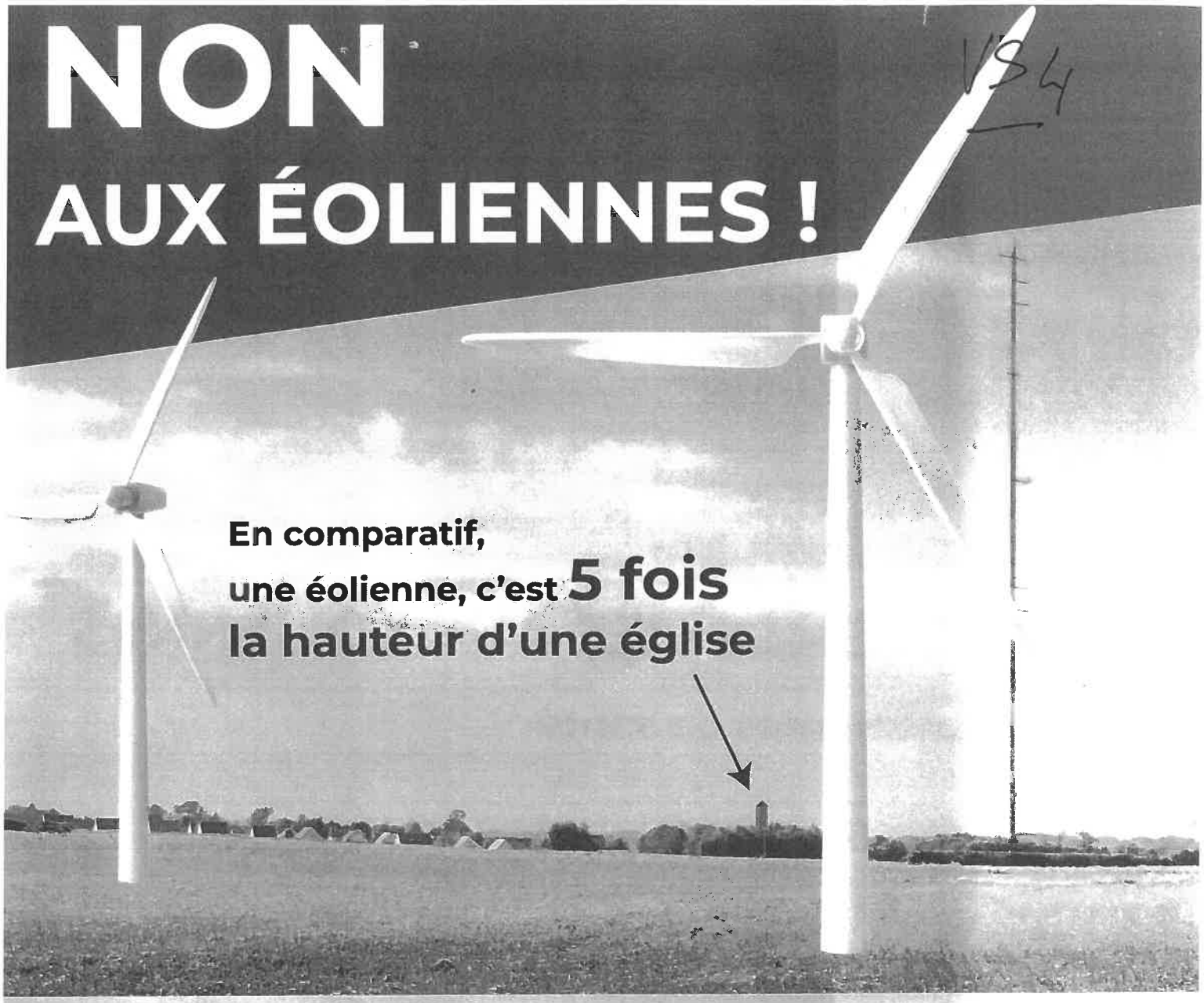

En comparatif,
une éolienne, c'est 5 fois
la hauteur d'une église

90 maisons
directement impactées

à environ
600 mètres des éoliennes et
parmis celles-ci L'ÉCOLE MATERNELLE de
Calleville les deux églises et Belleville en Caux

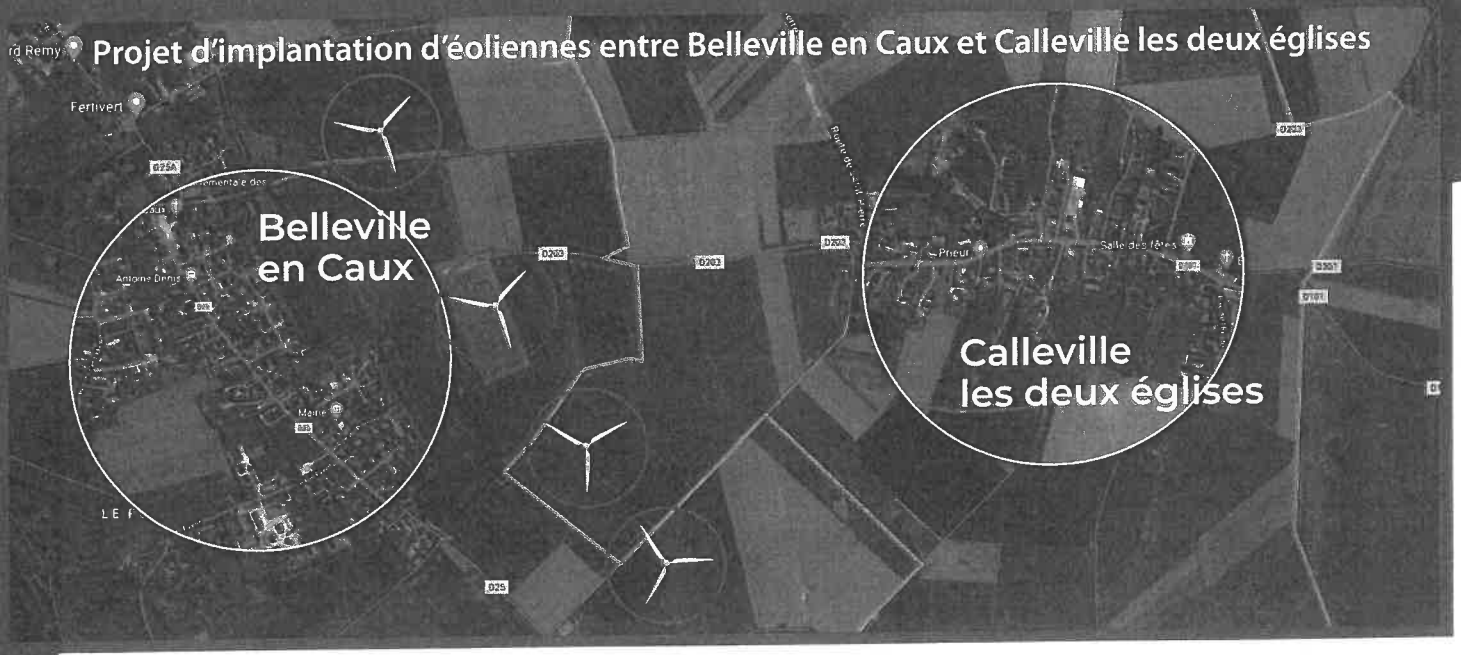

PROBLÈMES LIÉS AUX ÉOLIENNES

- Les problèmes de santé
- LA PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE
- La dévaluation des biens immobiliers
- La dégradation de nos villages et campagnes
- La nuisance sur la faune
- Le coût astronomique du KW revendu à EDF
- Le passage en force des implantations, sans tenir compte de l'opinion des citoyens

Ne pas jeter sur la voie publique

NON AUX ÉOLIENNES !

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous au commissaire enquêteur)

Pascale LEHOUCQ, BEAUVAIS EN CAUX

1/ Je désire obtenir les délibérations des communes de Val de Saône, St Vaast du Val, Bellenville en Caux et Colleville les 2 Eglises, antérieure à l'ouverture de l'enquête publique, concernant les présentations puis choix et sélection du promoteur éolien.

2/ Connaître les retombées financières (montant) pour les propriétaires des parcelles sur lesquelles seront installés aussi bien les éoliennes que les postes de livraison.

3/ Avoir des informations sur le propriétaire "la compagnie des Polders de l'Ouest".

4/ obtenir les délibérations des 32 communes inscrites dans l'article 2 de l'arrêté préfectoral

04.11.2020

L2

Je soussigné Gauville Norbert demeurant 10 chemin des 3 demoiselles 76890 Val de Saâne à environ 1 km des Eoliennes de ST Pierre Benouville

Ancien Maire de Val de Saâne, j'ai toujours été contre les projets éoliens, idem aujourd'hui pour les raisons suivantes.

1°) la Puissance prévisible pour l'alimentation en Kwh équivalent à un nombre de foyers est erronnée, puisqu'il s'agit d'une fourniture en Kwh seulement pour foyer sans chauffage électrique, alors que le nombre de constructions neuves depuis un certain temps sont équipées du chauffage électrique.

2) Ces implantations d'éoliennes font le bonheur des propriétaires terriens qui obtiennent un dédomagement plus que royal, c'est à dire plus élevé que le loyer pour location.

3) les Agriculteurs sont demandeurs puisque eux aussi touche des dividendes plus élevées que rapporte le travail de la terre et de l'ensemencement de celle-ci.

4/ le tout au mépris du Consommateur qui depuis le début de l'implatation d'éoliennes à vu sa facture d'énergie électrique augmenter avec les taxes et contributions (CSPE, CAT, TURPE.)

Pour l'ensemble de toutes ces prescriptions je suis contre le Projet éolien du TORS.

Gauville

Je soussigné Anne Marie Gamville née Houdeville demeurant à Val de Saône 10 chemin des trois demoiselles -

L'écologie représentée par les éoliennes ....
L'écologie je la pratique au quotidien.

Dans ce projet aberrant je retiens surtout un projet économique et non écologique, création d'emplois, subventions, indemnisations....

Si je reprends le projet de la Plaine du Tors, je retiens surtout la défiguration de notre Village de Val de Saône.
Nous sommes déjà encombrés visuellement par les pylones de Palud et Peuly pour rejoindre Bertrancourt, Par les éoliennes de Saint-Pierre Bénouville et peut-être Aquin prochainement...
Avec 1500 t de béton, 90 t de matériaux composites, 300 t d'acier, c'est quoi le mot écologie ?..

Les éoliennes c'est non.

A Val de Saône le 4 novembre.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

(Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous au commissaire enquêteur)

CLOTURE DU REGISTRE

Les observations consignées au(x) registre (s) sont au nombre de : _____

En outre, j'ai reçu des lettres ou notes qui sont annexées au présent registre :

L2 1- lettre de Norbert Gainville datée du 4/11/2020

L3 2- lettre de Anne Marie Gainville datée du 4/11/2020

L4 3- lettre de M. Ferreira datée du 19/10/2020

L5 4- lettre de Mme Cosse (Reg. numérique @S datée du 5/11/2020 déposée

L6 5- lettre de Mme Dugast (R. numérique @C datée du 3/11/2020 déposée

6- lettre de _____ datée du _____

7- lettre de _____ datée du _____

8- lettre de _____ datée du _____

9- lettre de _____ datée du _____

10 - lettre de _____ datée du _____

Le 20 novembre 20 à 18 h ——

Le délai de mise à disposition du registre étant expiré,

Je, soussigné, P. Bouchinet déclare clos le présent registre.

Le présent registre ainsi que les pièces qui y sont annexées sont adressés par mes soins leur. le PV de synthèse à Monsieur le préfet de la Seine-Maritime.

A Val de Saane, le 23.11.2020

Le commissaire enquêteur
(signature)

L4

Mr Ferreira Daniel
1 or Rue de la Maison Rouge
76890 Val de Saâne

Val de Saâne le 19/10/2020

Courrier arrivé le :
2 / OCT. 2020
Val de Saâne

objet : eoliennes
Plaine du Tors Monsieur le Maire

Etre prudent n'est pas être "Pro nucléaire".
Par principe de Precaution je m'oppose fortement au Projet d'implantation d'eoliennes sur la Plaine du Tors.

Il menace :
a) la Santé des familles Riveraines.
b) le Paysage
c) les Valeurs agricoles (sauf l'agriculteur qui lui s'autorise des Revenus supplementaires) les Valeurs immobilières et Touristiques
d) ainsi que nos factures d'électricité.

D'autre part, je me sens totalement concerné en effet mon Habitation Principales se trouve la Plus Proche des deux eoliennes ; Soit E1 et E2
(s'en referé sur le projet d'implantation finale.

Je vous demande de bien prendre en considération ces Remarques

Cordialement.

Ferreira

L5

Monsieur Jean-Pierre Bouchinet Commissaire-enquêteur
Enquête publique du « Parc éolien de la plaine du Tors »

Régine Gosse La Houssaye-Béranger, Le 05/11/2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

«Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences.» Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 article1

Je me permets donc d'apporter ma contribution dans ce sens ainsi qu'en soutien à des membres de ma famille et amis des communes concernées.

Nos campagnes couvertes d'éoliennes industrielles sont détruites à très grande échelle comme jamais aucune autre industrie ne l'a fait. 5

L'éolien au lieu d'être une solution s'avère être un problème.

C'est une énergie dévastatrice pour l'environnement, et cela pour une production énergétique très faible. 8
(Environ 4% de notre électricité pour 8000 éoliennes.)
Elle n'est efficace ni pour sortir du nucléaire, ni pour sauver le climat.

D'ailleurs, MARJOLAINE MEYNIER-MILLEFERT, RAPPORTEURE LREM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE AUBERT a dit :
« Remplacer l'énergie nucléaire par les énergies renouvelables électriques n'a pas d'effet sur la lutte contre le changement climatique. Il faut le dire, l'affirmer, car nos concitoyens ne le savent pas »

L'intermittence des éoliennes exige une autre énergie les jours sans vent,(soit gaz ou charbon) donc augmentation du CO2.
Le déficit de la balance commerciale grandit et détruit notre économie. Ces projets ne tiennent que par les subventions d'état distribuées aux promoteurs éoliens. Ces derniers masquent la très faible efficacité de ces machines industrielles et massacrent ce qu'on a de plus précieux c'est à dire notre patrimoine, notre cadre de vie et la biodiversité déjà très menacée.
Jusqu'à quand durera ce privilège scandaleux!
Il faut stopper ce gaspillage financier et inverser le mouvement par des projets respectueux de l'environnement.
Cela a été pourtant dénoncé à plusieurs reprises par la Cour des Comptes ainsi que par la Commission d'Enquête Parlementaire.

Des conséquences catastrophiques immédiates pour les riverains dont les prix des biens immobiliers s'effondrent lorsque les machines démesurées s'installent à 500 m de leurs maisons. La proximité de ces mastodontes de plus en plus puissantes augmente l'exposition aux nuisances sonores et autres problèmes inévitables face à ces machines. 3
Quelles sont les mesures de sécurité prises pour les infrasons alors que l'on sait qu'elles provoquent des problèmes de santé ? 2
Il faut prendre conscience de ce drame. Des voix s'élèvent pour raconter le malaise, les insomnies, les céphalées, la mortalité animale comme à Nozay et cancers pédiatriques à Sainte-Pazanne, dont les mesures de protection se font attendre. 10
Malgré l'alerte des scientifiques et des associations, on persiste à nier les facteurs environnementaux.
Les riverains sont sacrifiés au nom d'une transition énergétique de moins en mois propre et transparente.

Le bilan écologique est très discutable.
Le remplacement des éoliennes au bout de 15 ans exige une nouvelle fondation ce qui va multiplier les surfaces de terre incultivable. 14
Lors du démantèlement, la loi stipule l'enlèvement d'un mètre de fondation pour les terres cultivables.
Cependant, il faut que l'eau puisse s'infiltrer et remonter par capillarité pour que la terre soit nourricière,

de plus, certaines cultures ont des racines qui vont à 2 ou 3 m de profondeur, donc ce sont bien des terres mortes dont il s'agit.
Pourquoi la loi occulte ces problèmes de pollution des sols ?
Les pales ne sont pas recyclables, que vont devenir ces déchets ?

14

Les éoliennes tuent, rendent malade et coûtent cher aux consommateurs, cette dictature verte de l'éolien est sans pitié et inhumaine.
On porte atteinte à la qualité de vie et à la santé des hommes pour une énergie dévastatrice et inutile.
Nous ne devons pas être complice de cette folie et protéger nos enfants et les générations futures.
A quoi sert le principe de précaution !
Aucune étude épidémiologique n'a été faite malgré la recommandation de l'Académie de Médecine en 2017.
Aucune mesure n'est prise en compte pour renforcer la sécurité et la santé des riverains.

Dans la Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement : Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

On continue à détruire la planète, et quelles sont les réelles intentions derrière cette transition énergétique ?
Il faudra bien un jour que la vérité éclate et que ceux qui savaient ou qui n'ont rien fait s'expliquent. Nous sommes dans du mensonge organisé.
Tous ces problèmes évoqués me confortent à dénoncer cette folie de l'éolien terrestre.

La société du parc éolien de la plaine du Tors prévoit 8 éoliennes de 150 m de haut et d'une puissance de 4,2 MW.
La première habitation est à 588 m et d'autres à moins de 700 m.
Il est choquant qu'une éolienne pourrait se trouver à 692 m de l'école maternelle, comment n'a-t-on pas mieux protégé ces petits enfants les plus vulnérables?
Ce sont quand même des éoliennes d'une puissance maximale de 4,2 MW dont il s'agit !
Les éoliennes sont de plus en plus puissantes et toujours à 500 m des habitations, ce qui est inadmissible.
L'éolienne E3 (150 m de haut) se trouvera à une distance de 103 m de la ligne très haute tension, en cas d'effondrement ce sera un beau spectacle assuré et pourrait présenter un danger supplémentaire.
Dans l'étude acoustique, en période nocturne, il est prévu des émergences allant jusqu'à 10,7 dBA.
5 à 7 éoliennes seraient arrêtées la nuit pour respecter la réglementation des 3 dBA.
La question que l'on doit se poser est de savoir :
- qui va veiller au respect de cette réglementation ?
En cas de respect, elles vont être souvent à l'arrêt et la rentabilité déjà faible va s'en trouver amoindrie.

13

2

En espérant que les pouvoirs publics ne manqueront pas à leur obligation légale de protection des citoyens et que ce courrier attirera particulièrement votre attention dans la formulation de votre dans rapport,
je vous en remercie à l'avance,

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes respectueuses salutations.

Régine Gosse

L6 -5-

Claire DUGAST
6 impasse du Chemin Vert
76890 Belleville en Caux
clairedugast@hotmail.com

Belleville en Caux, le 03/11/2020

M. Bouchinet,

Je viens par cette lettre vous apporter les arguments qui m'oppose fortement à l'implantation d'un parc éolien sur la plaine du Tors.

Nous habitons avec ma famille, 6 impasse du Chemin Vert à Belleville en Caux, au bout d'une impasse paisible et agréable avec une vue sur la plaine, vue qui sera très altérée par deux éoliennes de 150 m de haut que l'on nous projette d'implanter à 500m (et certainement pas plus) de chez nous. 5

Une implantation plus loin des habitations n'est pas possible dans ce projet car on veut implanter une quantité importante d'éoliennes. Dans ce cas précis, je tiens à souligner le manque criant de respect des habitants de cette campagne.

Pour ma part, j'ai choisi d'acheter avec mon compagnon, une maison à la campagne afin d'avoir une meilleure qualité de vie et bénéficier de plus de tranquillité, plus d'espace entre les habitations, d'un meilleur cadre de vie, de moins de pollution. Ces éoliennes dégraderont ce bon vivre à la campagne et perturberont nos vies.

Sans évoquer, la baisse de la valeur de notre maison des lors que ces géantes surgiront du sol. Ce sera le cas pour beaucoup d'habitants de Belleville en Caux, de Calleville-les-Deux-Eglises, de Val de Saane, ... 3

Heureusement que l'entreprise SEIDER propose la création de terres pleins cauchois et la réimplantation d'arbustes pour occulter la vue. C'est une

honte, aux regards des millions d'euros dont va bénéficier cette entreprise internationale.

EDF achète déjà plus cher l'électricité des éoliennes pour une pseudo transition écologique. Ce secteur est bien évidemment bénéficiaire et porteur pour tous ces actionnaires. L'intérêt financier est donc immense. 11

De plus, cette énergie ici proposée est loin d'être suffisante et rentable sur le long terme. Un parc de 8 éoliennes pour une ville comme Yvetot. Quel est réellement le projet national éolien ? La dégradation du paysage français qui fait notre fierté à tous est-elle envisagée ? Que pense la SAFER de cette exploitation des espaces agricoles ?

On nous propose une énergie plus polluante que le nucléaire et on se débrouille très bien pour nous faire croire le contraire. Ces éoliennes seront installées pour une durée de 25 / 30 ans de bail, durée suffisante pour détruire totalement les sols des agriculteurs avec des piliers énormes de 1,5 tonnes de béton et ferraille. 12

Par ailleurs, on veut implanter 8 éoliennes dans un périmètre très petit. Autant dire, que le paysage sur la plaine du Tors sera très diffèrent, très limité et dégradé. Aimeriez-vous être propriétaire d'une habitation avec vue sur des éoliennes de 150 m ? Est-ce que M. Didier Bourreau aimerait acquérir une propriété tout près de son parc éolien ?

Aurons-nous de réelles contreparties ? Comme la baisse de la facture d'électricité, l'aménagement du territoire pour les riverains, plus de trottoirs, l'embellissement de l'église de Belleville en Caux, la baisse de la taxe foncière...

Pour finir, et c'est le point certainement le plus important, l'activité des éoliennes peut avoir un impact réel sur la santé des habitants environnants. On observe de nombreux cas de troubles de sommeil, de troubles neurologiques, des signes de stress (et les cancers qui en découlent) dans des zones à proximité d'éoliennes. Permettez-moi d'être inquiète pour mes enfants de 3 et 6 ans. Comment vont-ils grandir dans cet environnement ? Une maternelle se situe tout près de ces éoliennes. Est-ce que ceci a été pris en compte ? Se préoccupe t'on suffisamment de la santé de nos enfants (dans un village où il y a beaucoup de jeunes familles) ? 10 13

Cette vie à la campagne tant appréciée n'est pas assez protégée, et aujourd'hui, des riches entrepreneurs lointains veulent venir s'enrichir chez nous en semant la zizanie entre les habitants de nos villages.

Des éoliennes à Tôtes et à Saint Pierre Bénouville, n'est-ce pas déjà assez ? La ville est désormais polluée, voilà maintenant qu'on vient polluer notre campagne. Laissez-nous la préserver en empêchant cette entreprise d'implanter des éoliennes chez nous.

Claire DUGAST